



AMICALE CYCLOTOURISTE DE CHANGE (A.C.T.C)

CHARTRE du CYCLOTOURISTE CHANGEEN

Adepte de la bicyclette, je prends plaisir à pratiquer le cyclotourisme (route et VTT) au sein de l'ACT CHANGE, dans l'esprit d'équipe et de convivialité souhaité par tous les adhérents. Les dirigeants du club, qui portent ces valeurs, mettent tout en œuvre pour que chacun trouve dans cette pratique les plaisirs et les joies légitimes quelles que soient les dispositions et aptitudes de chacun à rouler plus ou moins vite.

Ce plaisir ne doit pas être gâché par des incidents, voire des accidents, pas plus que par des comportements irresponsables.

C'est pourquoi, l'ACT CHANGE a été l'un des premiers clubs à mettre l'accent sur le comportement du cyclotouriste et la sécurité.

Je fais miens les préceptes qui suivent :

- Je respecte et fais respecter la devise du club : « **partir ensemble, rouler ensemble et rentrer ensemble** » ;
- Je m'intègre à un groupe en fonction de mes aptitudes et possibilités. Je peux changer de groupe en cours de saison ;
- Je respecte le groupe et soutiens éventuellement ceux qui sont en difficulté ;
- Je fais mienne, et je les répercute, les recommandations et directives de mon « capitaine de route ». Je le respecte en tant que membre de l'ACT CHANGE investi de cette fonction mais aussi en sa qualité de « délégué du président » ;
- Je mets tout en œuvre pour que les sorties de mon groupe soient les plus agréables possibles ;
- Je suis conscient des dangers à vélo, pour le groupe et pour moi et j'applique les règles de sécurité club ;
- Je porte le maillot de l'ACT CHANGE.
- Je m'efforce de faire connaître l'ACT CHANGE à l'extérieur. Ainsi, je participe à d'autres organisations en et hors du département ;
- En cas d'accident ou d'incident, je suis solidaire de mes partenaires (présence à leur côté jusqu'à l'arrivée des secours – accompagnement si besoin etc ...) et prends toutes les initiatives commandées par les circonstances.

LES REGLES DE SECURITE :

- pour toutes les sorties du club, le « **PORTE MON CASQUE** ». Je m'efforce aussi de le mettre lors des autres sorties individuelles ou au sein d'autres organisations ;
- sur mon vélo, je respecte le « **CODE DE LA ROUTE** » dont toutes les règles et prescriptions s'appliquent aux cyclotouristes. Entre autres obligations, je suis attentif :

1. à la circulation par « 2 de front ». En fonction des circonstances, je (et j'y incite mes compagnons de route) me mets en file indienne ;
2. cette mesure s'applique aussi dans les montées où je reste sur la partie droite de la chaussée ;
3. au franchissement des intersections protégées par un « STOP » ou non ;
4. à l'abord des ronds-points où je ne suis pas prioritaire ;
5. à la signalisation tricolore, même temporaire ;
6. lors des changements de direction, pour lesquels j'indique clairement mes intentions de tourner pour les autres usagers mais aussi pour mes compagnons de route. Au geste, bras très nettement tendu, j'ajoute la parole.
7. lors des sorties nocturnes pour lesquelles je suis équipé des feux AV et AR et du gilet ou baudrier de sécurité ;
8. aux conditions météorologiques. Lorsqu'elles sont défavorables (forte pluie et surtout brouillard ...), j'évite de sortir et à tout le moins, je suis muni des équipements de sécurité ;
9. aux dangers de la route. En toutes circonstances, j'informe mes compagnons de route (du geste et de la voix) des dangers potentiels (voiture devant ou derrière – obstacle – présence d'animal – trou - changement de direction...)
10. à l'obligation de s'arrêter. En cas d'accident, d'incident (crevaisson – ennui mécanique ...) je me place impérativement hors de la chaussée et j'incite mes camarades de route à en faire autant.

EN UN MOT : je n'oublie pas que je suis : un piéton momentanément véhiculé et aussi parfois un automobiliste.

Là pourtant, je suis moins rapide et surtout moins bien protégé.

LE CYCLO PENSE A SA SECURITE, CELLE DE SES COMPAGNONS DE ROUTE !